



## MESURE 423 DU FSE

**Commission Partenariale  
19 avril 2012**

**Etaient présents :** Dominique CARPENTIER - Président du GRIEP  
Jean-Michel BONDU - GRIEP  
Jana BLAJIN - GRIEP  
Marie-Laure LARRIEU - GRIEP  
François-Xavier DENIS - Picardie Active  
Nathalie BEGUIN - Picardie Active  
Karine JOLLIN - Crédit Coopératif  
Lilianne ROY - Conseil Général de la Somme  
Bernard THUILLIER - CESER  
Yann JOSEAU - CPCA  
Philippe GILBERT d'HALLUIN - FNARS  
Philippe BERTRAND - DRAC  
Michel GIRARD - ASAIE  
Nicolas CHOCHOY - Institut Godin  
Véronique RUBIN - Unité territoriale Somme de la DIRECCTE

**Etaient excusés :** Catherine QUIGNON - Conseil général de la Somme  
Sabine VERHAEGEN - FNARS  
Salim LTEIF - Conseil Général de l'Oise  
Remy DEBARD - CPCA  
Franciane QUIGNON - Unité territoriale Oise de la DIRECCTE  
Roger DEAUBONNE - CESER  
Caroline DEJONGHE - Conseil Régional de Picardie  
François LEULIER - Conseil Régional de Picardie  
Laurence ROSSIGNOL - Conseil Régional de Picardie  
Marie-Christine GUILLEMIN - Conseil Régional de Picardie  
Etienne DETRE - DRJSCS  
Camille GREMEZ - Espace Picard pour l'Intégration  
Nathalie LENOTTE - UT Aisne de la DIRECCTE  
Jean-Claude LEMAIRE - UT Aisne de la DIRECCTE  
Laurence RATAUX - Amiens Métropole  
Marion DESSAUX - Caisse d'Épargne de Picardie  
Lucette NOUAUD - UDAIO

1) *Le procès verbal de la commission partenariale du 30 novembre 2011 est approuvé.*

2) *Point sur la programmation et le conventionnement avec l'autorité de gestion déléguée:*

La convention de subvention globale n°30 451 (du 01/01/2009 au 31/12/2010) est close au sens où les actions sont toutes terminées et payées par le GRIEP. Les dernières dépenses remontées pour un montant de 145 614 € sont en attente de certification auprès de l'autorité de certification.

La nouvelle convention de subvention globale pour 2011-2012-2013 (n° 32 692) porte sur un montant de 1 267 395 € (1 087 985 € au titre de la Mesure 423 dont 943 712 € pour les bénéficiaires finaux, et 179 410 € au titre de la Mesure 511).

Avant cette commission, le taux de programmation pour les bénéficiaires est de 55 %.

Ce taux de programmation important (un peu plus de la moitié des crédits programmés en un an pour une feuille de route qui prévoyait environ 33 %) a amené le GRIEP à sollicité des fonds complémentaires auprès du Préfet de Région dans le cadre de la programmation dynamique.

Une demande argumentée a été envoyée fin février pour solliciter 892 500 € supplémentaires, ce qui porterait la convention à 2 160 K€.

La nouvelle maquette devrait être connue fin juin.

En ce qui concerne la programmation des fonds du Conseil régional de Picardie, le taux est de 90 % avant la commission du jour et les fonds seront programmés en totalité si les dossiers obtiennent un avis favorable. Une demande complémentaire de financement est en cours auprès du CRP.

Jean-Michel BONDU ajoute que des problèmes de trésorerie risquent d'apparaître rapidement dans la mesure où des blocages de paiement de Bruxelles à la France sont intervenus courant 2011. Suite à des contrôles, la Commission a mis en évidence pour la France des taux d'erreurs supérieurs à ceux autorisés. Ces constatations ont engendré un blocage du système et des procédures de rattrapage qui impactent les régions.

Yann JOSEAU indique que la CPCA et la CRESS ont été sollicités par la DIRECTTE dans le cadre d'une réflexion sur les fonds européens pour la future programmation et que cela nécessitera une collaboration avec le GRIEP.

3) *Avenants aux conventions et communication :*

Les membres de la commission donnent un avis favorable aux demandes d'avenants suivantes :

**- J'aime ma banlieue : 32 670**

Avenant portant sur la modification du plan de financement

*Plan de financement initial :*

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
Années / Exercices	01/12/2011-31/05/2012				Total
<b>Postes de dépenses</b>					
<b>Dépenses directes</b>	22 849,00 €				22 849,00 €
1. Personnel	12 924,00 €				12 924,00 €
2. Fonctionnement	825,00 €				825,00 €
3. Prestations externes	6 600,00 €				6 600,00 €
4. Liées aux participants	2 500,00 €				2 500,00 €
<b>5. Dépenses indirectes de fonctionnement</b>					0,00 €
<b>6. Dépenses en nature</b>					
<b>Dépenses totales</b>	<b>22 849,00 €</b>				22 849,00 €

*Plan de financement sollicité :*

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	
Années / Exercices	01/12/2011-31/05/2012				Total
<b>Postes de dépenses</b>					
<b>Dépenses directes</b>	22 849,00 €				22 849,00 €
1. Personnel	5 022,00 €				5 022,00 €
2. Fonctionnement	4 415,00 €				4 415,00 €
3. Prestations externes	13 412,00 €				13 412,00 €
4. Liées aux participants					
<b>5. Dépenses indirectes de fonctionnement</b>					0,00 €
<b>6. Dépenses en nature</b>					
<b>Dépenses totales</b>	<b>22 849,00 €</b>				22 849,00 €

**- UDAF 60 : 33 506**

Avenant portant sur la prolongation du conventionnement  
 Dates de conventionnement : 01/01/2012 au 30/06/2012  
 Dates proposées par avenant : 01/01/2012 au 15/08/2012

**- SESON : 33 547**

Avenant portant sur la prolongation du conventionnement  
 Dates de conventionnement : 01/12/2011 au 31/05/2012  
 Dates proposées par avenant : 01/12/2011 au 20/06/2012

### **- Entreprise Ecole : 33 558**

Avenant portant sur la prolongation du conventionnement  
Dates de conventionnement : 01/12/2011 au 31/03/2012  
Dates proposées par avenant : 01/12/2011 au 31/08/2012

### **- Dixième famille.com : 33 557**

Avenant portant sur la prolongation du conventionnement  
Dates de conventionnement : 01/01/2012 au 31/10/2012  
Dates proposées par avenant : 01/01/2012 au 28/02/2013

### **- Bon appétit ! : 33 562**

Avenant portant sur la prolongation du conventionnement  
Dates de conventionnement : 01/12/2011 au 31/05/2012  
Dates proposées par avenant : 01/12/2011 au 30/06/2012

## **Communication**

**Tas de sable – 33 047** : a fait l'objet d'une autorisation de poursuivre son opération « Mise en place et perfectionnement d'une action de compagnonnage par le biais d'un contrat de professionnalisation » en date du 1<sup>er</sup> mars 2012. La modification portait sur le statut de la personne accompagnée qui ne modifiait pas le fond de l'action et l'accompagnement proposé.

**Mouvance – 33 051** : a fait l'objet d'une autorisation de modification de plan de financement sur l'opération « Création d'une boîte à outils à destination des professionnels de la mobilité des publics en insertion » en date du 16 mars 2012. La modification portait sur une répartition différente des dépenses qui ne changeaient pas le fond de l'action.

#### *4) Plan de visite sur place :*

Le plan de visite sur place actualisé est communiqué aux membres de la commission (voir document dans le dossier de séance).

#### *5) Présentation des dossiers*

### **Association Picarde d'Insertion : n° 33 897**

#### **« Création d'une recyclerie sur le territoire des 7 cantons »**

Le comité de pilotage a donné un avis favorable en éligibilité.

Véronique RUBIN (Unité territoriale Somme de la DIRECCTE) indique que le projet a été évoqué lors du dialogue de gestion avec la structure et que l'avis est favorable.

Lilianne ROY (Conseil Général de la Somme) indique que le CG est très investi dans ce projet depuis le début et a notamment cofinancé l'étude de faisabilité préalable à la mise en œuvre. En réponse à une interrogation de la CPCA sur la visibilité de l'implantation des ressourceries-recycleries, elle indique que le CG a une approche globale au niveau départemental qui permet une maîtrise du maillage du territoire. Le CG émet un avis très favorable.

Philippe GILBERT-D'HALLUIN (FNARS) s'interroge sur la prise en compte par la structure des investissements qui sont souvent importants dans ce type de projets. L'étude de

faisabilité a déjà pour partie pris en compte cet aspect qui devra être approfondi pendant la Mesure 423.

***La Commission émet un avis favorable pour un montant de 22 988 €.  
Le projet sera cofinancé par le Conseil Régional de Picardie à hauteur de 30 %, soit 6 896 €***

**AGENA : n° 33 939**

***« Préfiguration d'un centre de formation et de prévention aux problématiques liées aux violences intrafamiliales »***

Le comité de pilotage a donné un avis favorable en éligibilité.

Philippe GILBERT D'HALLUIN (FNARS) trouve le projet intéressant et préconise que la structure puisse réfléchir à une formation de formateurs et construire l'outil pédagogique adéquat.

Lilianne ROY (Conseil Général de la Somme) indique que la structure a une volonté d'ancrage territorial très important et qu'elle développe toujours ses projets de façon partenariale. A ce titre, la mise en œuvre de cette action sur l'ensemble du département de la Somme est intéressante.

Pour éviter les incompréhensions, les membres souhaitent que l'intitulé de l'action soit revu comme suit : « *Préfiguration d'une activité de formation et de prévention aux problématiques liées aux violences intrafamiliales* ».

***La commission émet un avis favorable pour un montant de 23 000 € sous réserve du changement de l'intitulé de l'action.  
Le projet sera cofinancé par AGENA à hauteur de 15 %, soit 3 450 €.***

**L'Effet Papillon en Picardie : n° 33 934**

***« Création d'un éco-site éducatif et pédagogique »***

Le comité de pilotage a émis un avis favorable en éligibilité.

Les membres de la commission échangent sur les objectifs de ce projet qui est la création d'un site mettant en œuvre des pédagogies alternatives et permettant aux familles à revenus modestes de pouvoir y prendre part.

Ce projet atypique, porté par une cinquantaine de membres adhérents à l'association, est innovant sur le territoire.

***La commission émet un avis favorable pour un montant de 23 000 € (100 % FSE).***

**Association DIABOLO : n° 33 931**

***« Développer une économie rurale par les activités de tourisme et de loisirs »***

Le comité de pilotage a émis un avis favorable en éligibilité.

La lettre de soutien du président de l'Office de Tourisme de Corbie Bocage 3 Vallées est lu aux membres de la Commission.

François-Xavier DENIS (Picardie Active) indique que Picardie Active a été sollicitée par l'association et a obtenu un financement dans le cadre du renforcement de son fonds de roulement. C'est une association très bien structurée et dont les comptes font apparaître une solidité financière depuis plusieurs années.

Liliane ROY(Conseil Général de la Somme) trouve le projet intéressant et invite l'association à prendre connaissance du schéma touristique départemental afin de travailler en cohérence avec ce qui se fait ou se fera sur le territoire.

***La commission émet un avis favorable pour un montant de 20 456 €.  
Le projet sera cofinancé par le Conseil Régional de Picardie à hauteur de 14,02 %, soit 6 597 €.***

**Maison des Associations d'Amiens Métropole : n° 33 936**

**« Vers un groupement d'employeurs associatif au sein de la Maison des Associations »**

Le comité de pilotage a émis un avis favorable en éligibilité.

Yann JOSEAU (CPCA) indique que la mise en œuvre de tels outils sur le territoire est nécessaire compte tenu du contexte actuel : une baisse de l'emploi dans le secteur associatif qui a débuté en 2011 pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis de nombreuses années.

Le Groupement d'Employeurs est un outil intéressant parmi d'autres et la CPCA est intéressée à essayer cette démarche sur l'ensemble du territoire picard. Il est donc très favorable au projet.

Liliane ROY (Conseil Général de la Somme) trouve également que le GEA est un outil très intéressant et donne un avis favorable.

***La commission émet un avis favorable pour un montant de 22 703 €.  
Le projet sera cofinancé par Amiens Métropole à hauteur de 15,42 %, soit 3 500 €.***

La date de la prochaine commission partenariale est fixée au 11 juillet 2012 à 9h00 dans les locaux du GRIEP.

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique CARPENTIER remercie les membres pour leur participation.

Le 23 avril 2012

**Le Président  
Dominique CARPENTIER**

